



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon
66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

Extrait de délibération du Comité Syndical 66280 SALEILLES

Séance du
Mercredi 9 septembre 2026

Date de la Convocation au Comité Syndical	Nombre de conseillers Titulaires en exercice	Nombre de conseillers Suppléants en exercice	Présents	Procurations	Voix	Absents
1 ^{er} septembre 2026	40	40	29	0	29	11

Délibération N° 2026 – 76

L'an deux mille vingt-six et le neuf septembre, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, convoqué le 1^{er} septembre 2026, s'est réuni dans la salle des fêtes de Trouillas, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES DE NOELL-MARCHESAN Isabelle _ MAILLOCHAUD Alexandra _ MARTINEZ Stéphanie _ POLATO Myriam _ RENARD Arlette _ RODRIGUEZ Christine.
MS. CALLAREC Yannick _ CORDERO Alain _ DELCLOS Jordi _ FORT Max _ FOUR Jean-Louis _ MODICA Marc _ MORICONI Jean-Charles _ PARE Patrice _ REGNIER Jean-François _ TORRENS Jean-Claude.
CC Sud Roussillon : MMES DARDENNE Myriam _ TORRES Sylvie _ VALENZUELA Hélène.
MS. MAGDALOU Jean-André _ MANAS Christophe _ THIBAUT Jean-Jacques _ TOIX Laurent.
CC Aspres : MMES LESNÉ Maya _ TALABERE Isabelle.
MS. BASSAGET Jean-Marc _ BOCKTAELS Germain _ LEMAIGRE Philippe.
CC ACVI : M. AYBAR Patrice.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MME. DOGOR-SUCH Sandrine.
M. TIBAC Max.
CC Sud Roussillon : MME LAURENT Catherine.
MS. DEL POSO Thierry _ TORRES Jean-Louis.
CC Aspres : MS. AMOROS Michel _ CAMSOULINES Hervé _ DE MAURY Loïc _ MELGAR Antoine _
CC ACVI : MS. FORTTEL Steve _ ORTAL Pierre

Avaient donné procuration :

NÉANT

Assistaient également à la séance :

MMES BOSSOREIL Sandrine _ PAGANO Manuela _ PÉRRÉE Isabelle _ PLAGNES Christelle _ VERGNES Lorie.
MS. BRETEAU Philippe _ CRETON Michel _ JORDA Edmond _ MIVIÈRE Roland.

A été élu secrétaire de séance :

M. FORT Max.

Demande d'avenant du Programme d'Études Préalables au PAPI

Dossier présenté par : Jean-Charles MORICONI, Vice-président délégué

Le conseil syndical réuni en séance publique,

Vu la délibération n°2024-08 en date du 27 février 2024, portant sur la validation du programme d'études préalables au PAPI 2024-2026.

Vu le courrier de validation du programme d'études préalables au PAPI par le Préfet en date du 28 Mai 2024.

Vu la délibération n°2026-57 en date du 15 juin 2026, portant sur la prorogation d'un an du programme d'études préalables au PAPI 2024-2026.

Considérant la nécessité de réajuster le montant de certaines actions du programme d'études préalables.

Le vice-Président expose que, depuis 2021, le Syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint-Nazaire (SMBVR) s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La demande de prorogation d'un an, portant l'achèvement du programme d'études au 28 Mai 2027, offre l'opportunité au SMBVR de solliciter un réajustement financier de certaines actions du Programme d'Études Préalables (PEP).

Les actions suivantes ont ainsi été réévalués :

- **Action 0.1 « animation du PEP »** : augmentation de **20 000 €** portant le montant de l'action à **180 000 € TTC**. Cette évolution correspond au financement de 3 mois supplémentaires de poste d'animation en 2026.
- **Action 1.6 « élaboration des DICRIM »** : augmentation de **5000 €** portant le montant de l'action à **30 000 € TTC**, afin de mettre le montant prévisionnel en adéquation avec celui du marché en cours d'exécution.
- **Action 2.1 € « création des courbes de tarage des cours d'eau »** : augmentation de **4000 €** portant le montant de l'action à **16 000 € HT**. Cette enveloppe complémentaire permettra d'intégrer le traitement des images des deux dernières crues survenues en 2025 et 2026, de réaliser la campagne de mesures de terrain nécessaire au recalibrage des sites existants, ainsi que la calibration des trois nouveaux sites.

Par ailleurs, l'objectif de l'action 2.2 : « implantation des dispositifs de surveillance » est amené à évoluer. Une étude de pertinence visant à identifier les outils de surveillance les plus adaptés à implanter sur le territoire, était initialement prévue dans le PEP. Le Service Prévision de Crues ayant proposé son expertise, un rapport a été rendu le 19 février 2026. Dès lors, il est proposé de réorienter cette action afin de privilégier l'acquisition de matériel destiné à renforcer la surveillance du territoire en crue.

Au regard de ces éléments le SMBVR sollicite le Préfet pour un avenant du **PEP du PAPI Réart**, d'un montant 29 000 € tout en conservant le plan de financement initialement établi et en réorientant l'action 2.2, initialement consacrée à une étude, vers l'acquisition de matériel de surveillance.

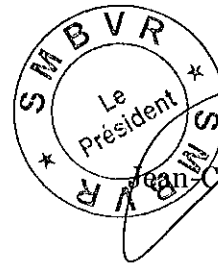
Le comité, ouï l'exposé du Vice-Président et après en avoir délibéré :

- **ACTE** la demande d'avenant du PEP au PAPI
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

Le Président



Jean-Claude TORRENS

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le



ID : 066-200044147-20260909-DEL_2026_76-DE